



PRÉFET DES ARDENNES

Etablie au titre de l'article L123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

Objet :

Projet d'arrêté préfectoral portant sur l'interdiction de chasser sur des lots de chasse sur le domaine public fluvial du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028

Pièces associées : Projet d'arrêté préfectoral

Contexte :

Le domaine public fluvial de l'État est composé de 57 lots, répartis comme suit :

- 32 lots sur la Meuse et le canal de Meuse,
- 5 lots sur le canal des Ardennes,
- 6 lots sur la Chiers,
- 14 lots sur l'Aisne.

La location de la chasse a été renouvelée pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028.

Certains lots n'ont pas été mis à la location pour des raisons de sécurité publique.

Objectif :

Cet arrêté préfectoral porte sur l'interdiction de chasser sur des lots de chasse sur le domaine public fluvial de l'État du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028 pour des raisons de sécurité publique.

Modalités de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, de l'ordonnance n° 2013-714 du 05 août 2013 et de l'ordonnance n° 2016-1060 du 03 août 2016, le projet d'arrêté portant sur l'interdiction de chasser sur des lots de chasse sur le domaine public fluvial de l'État est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat des Ardennes pendant 21 jours.

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées

– par voie électronique à l'adresse suivante : <mailto:ddt-chasse@ardennes.gouv.fr>

– par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires des Ardennes

Service Environnement

3 rue des Granges Moulues – BP 852

08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'Etat des Ardennes pendant une durée de 3 mois au plus tard à la date de publication de l'arrêté.

Début de la consultation : 18 décembre 2019

Fin de la consultation : 8 janvier 2020